



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil des gouverneurs - Vingt-deuxième session
Rome, 17-18 février 1999

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU FIDA POUR 1999

RECTIFICATIF

L'attention du Conseil des gouverneurs est appelée sur les rectifications ci-après à apporter au Programme de travail et budget du FIDA pour 1999 (document GC 22/L.5). Les modifications sont en caractères gras.

Page 6, paragraphe 28

Le paragraphe devrait se lire comme suit:

Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

28. Le Fonds s'est engagé jusqu'ici à alléger la valeur actuelle nette (VAN) de la dette de six pays (Bolivie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guyana, Mozambique et Ouganda) pour un montant total de 22,4 millions de USD. Le Mali a atteint le "point de décision" en septembre 1998, et le Conseil d'administration se prononcera à son sujet en avril 1999. Parmi les autres pays qui pourraient être pris en considération lors des deux années à venir figurent l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Congo, le Tchad, le Togo et le Viet Nam. À elles seules, les six premières interventions au titre de l'Initiative PPTE représentent, selon les estimations, un allègement nominal de la dette de la part du FIDA de 3,8 millions de DTS pour 1998 et 1999 et 4,0 millions de DTS pour 2000. Les incidences financières des autres interventions au titre de l'Initiative PPTE seront connues au fur et à mesure des évaluations de l'endettement, et le Conseil d'administration sera tenu pleinement informé de la situation. Ces ressources représentent une aide aux pays qui vient s'ajouter au programme de travail ordinaire. Du fait de l'Initiative PPTE, les rentrées de prêts en provenance des pays en question diminueront, ce qui implique qu'il faudra trouver des ressources supplémentaires. Le plafond fixé pour la participation du FIDA à l'Initiative PPTE a été estimé à 60 millions de USD. Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont récemment décidé de proroger jusqu'à la fin de 2000 le délai requis pour pouvoir bénéficier de l'Initiative, qui avait été fixé à septembre 1998. En outre, les discussions en cours pourraient avoir pour effet: a) d'élargir à d'autres pays, éventuellement des pays qui sortent d'un conflit, le champ de l'Initiative PPTE; b) d'intensifier l'Initiative, c'est-à-dire de consentir un allègement de dette d'un montant plus élevé - ce qui accroîtra d'autant les ressources institutionnelles dont aura besoin le FIDA. La contribution complémentaire des Pays-Bas à la Quatrième reconstitution, qui équivaut à environ **15,0 millions de USD**, aidera le Fonds à honorer ses engagements au titre de l'Initiative, mais il faudra ~~sans doute~~ davantage de ressources. À sa soixante-cinquième session, le Conseil d'administration a approuvé un virement au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE de 16 millions de USD en quatre tranches annuelles égales à partir du 31 décembre 1998, montant qui sera prélevé sur l'excédent cumulé des ressources ordinaires non engagées.